|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la normalisation des télécommunications** | |  |
|  | | | Genève, le 19 juin 2015 | |
| Réf: | **Circulaire TSB 157**  COM 13/TK | | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union | |
| Tél: | +41 22 730 5126 | |
| Fax: | +41 22 730 5853 | |
| E-mail: | [tsbsg13@itu.int](mailto:tsbsg13@itu.int) | | **Copie:**  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| Objet: | **Proposition de suppression de la Question 8/13** | | | |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 13, *Réseaux futurs, y compris l'informatique en nuage, les réseaux mobiles et les réseaux de prochaine génération*, j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à sa réunion du 20 avril au 1er mai 2015, a décidé de supprimer la Question 8/13, *Sécurité et gestion de l'identité dans les réseaux gérés en évolution (y compris les réseaux pilotés par logiciel)*, conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1, de la Résolution 1 de l'AMNT (Dubaï, 2012), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs qui ont conduit à la suppression de cette Question.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 19 août 2015** à 24 heures UTC si votre administration approuve la suppression de cette Question.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de cette Question, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de cette Question.

5 Après la date mentionnée ci-dessus (**19 août 2015**), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

annexe 1

(de la Circulaire TSB 157)

Motifs de la suppression de la Question 8/13

La Commission d'études 13 de l'UIT-T a décidé de proposer la suppression de la Question 8/13 (*Sécurité et gestion de l'identité dans les réseaux gérés en évolution (y compris les réseaux pilotés par logiciel)*), étant donné que les travaux se rapportant à cette Question ont été répartis entre les Questions 14/13 (*Réseaux pilotés par logiciel et réseaux futurs prenant en compte les services*) et 19/13 (*Informatique en nuage: gestion et sécurité de bout en bout*) (voir la Circulaire TSB 156).

Il est par conséquent proposé de supprimer la Question 8/13.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_